

L'ASF S'ENGAGE DANS LE DEPLOIEMENT DU RGPD

Le **règlement général sur la protection des données (RGPD)**, adopté en 2016, entrera en vigueur dans les 28 Etats membres de l'Union européenne le **25 mai** prochain. L'ASF salue la mise en place de ces dispositions qui **renforcent et unifient la protection de la vie privée** au sein de l'Union européenne et qui **responsabilisent davantage les acteurs du traitement de données à caractère personnel**.

Dans le secteur de la **finance française**, les clients bénéficiaient déjà de **principes généraux protecteurs** ainsi que du **secret bancaire**. Leurs données se voient couvertes par un cadre européen renforcé plus global et unique au monde.

Françoise Palle-Guillabert, délégué général de l'ASF, se réjouit de cette **initiative européenne** « Avec la **digitalisation croissante** et l'apparition de **nouveaux usages**, il était essentiel d'**harmoniser la protection des données personnelles** dans tous les pays membres. L'Union européenne a fait preuve d'une grande **agilité** sur ce sujet. C'est un vrai défi pour nos 300 adhérents d'appréhender au mieux cette réglementation et nous nous efforçons de les y aider ».

L'ASF a proposé à ses adhérents, dès 2017, des **outils d'aide à la mise en conformité** au RGPD notamment par l'intermédiaire de son organisme de formation, l'**ASFFOR** : des **notes d'information et de sensibilisation** ont été diffusées, une **demi-journée d'information réflexion** a été organisée en partenariat avec la **CNIL** le 7 décembre dernier, des **modules digitaux** (COOC – Corporate Online Course) pour la **formation en ligne** du personnel concerné ont été réalisés, des **formations en présentiel** sont proposées, ...

Ainsi, l'ASF accompagne activement ses adhérents dans le déploiement du RGPD, au service du renforcement de la protection de la vie privée et de la confiance de leurs clients.

Contact Presse

Harmonie Benedetti, Communication et Relations Institutionnelles 01 53 81 51 56

Isabelle Bouvet, assistante, 01 53 81 51 57

L'ASF (Association Française des Sociétés Financières) regroupe l'ensemble des établissements spécialisés : quelque 290 adhérents pour près de 230 milliards d'euros d'encours, soit environ 20% du total des crédits à l'économie du secteur privé français.

Les activités des membres de l'ASF sont multiples : financement des entreprises et des professionnels (financement des investissements d'équipement et des investissements immobiliers : crédit-bail, mobilier et immobilier, financements classiques à court, moyen et long terme), financement des particuliers (crédit à la consommation et au logement), services financiers (affacturation et cautions), services d'investissement (ensemble des métiers relatifs aux titres et titrisation).